

COMMUNIQUÉ

Les opposants aux méga-bassines privés de soutien pour leur procès ?

Le 5 septembre la préfecture des Deux-Sèvres lance, une fois de plus, une offensive contre les défenseurs de l'eau bouclant le périmètre autour du tribunal de Niort où doit se tenir vendredi le procès des porte-paroles de la CGT, la Confédération paysanne, Solidaires, de Bassines Non Merci et des militants des Soulèvements de la Terre. Un référé liberté porté par la CGT, Solidaires, la Confédération paysanne, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature et les prévenus a été déposé en réponse.

La préfecture, dans un exercice de mise en abîme, vient d'interdire le rassemblement auprès du tribunal destiné à soutenir les personnes poursuivies pour l'organisation de rassemblement interdit.

Le fait d'interdire aux soutiens des prévenus de les accompagner jusqu'au tribunal et de les y attendre, le temps du procès, est absolument inédit à Niort. Un deuxième arrêté autorise la surveillance et la captation d'images par drones sur l'entièreté de la commune.

L'État continue dans sa logique répressive, dans une version urbaine des arrêtés de Sainte-Soline. Ainsi, c'est l'ensemble du centre ville - à part la place de la Brèche où la préfecture entend contenir les soutiens - qui est a été transformé en zone inaccessible pour toutes personnes qui ne pourraient présenter un "justificatif".

Ce systématisme à prohiber par des arrêtés anxiogènes l'exercice des libertés publiques et syndicales les plus basiques, y compris dans le cadre de l'expression d'un soutien populaire lors d'un procès doit être mis en cause, juridiquement, politiquement.

La CGT, Solidaires, la Confédération paysanne, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature ont donc déposé un référé liberté afin de contester ces atteintes au droit de manifester et à la vie privée. L'audience devrait avoir lieu jeudi au Tribunal Administratif de Poitiers.

L'offensive liberticide du gouvernement en vue d'asphyxier administrativement et judiciairement le mouvement pour la défense de l'eau sera, quoi qu'il en soit fermement mise en cause ce vendredi, à l'intérieur du tribunal par les prévenus et leurs avocats, et place de la Brèche par la présence d'une foule nombreuse venue en soutien.